

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 MAI 2024

Délibération n°	Objet	Résultat du vote
1	Création d'un emploi non permanent à temps complet pour accroissement saisonnier d'activité <i>Nomenclature actes : 4-2 Personnels contractuels</i>	Approuvée à l'unanimité
2	Délibération pour la mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle au sein de la Commune de Villefranque <i>Nomenclature actes : 4-1 Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale</i>	Approuvée à l'unanimité
3	Délibération autorisant l'attribution de véhicules avec remisage à domicile <i>Nomenclature actes : 4-1 Personnels titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale</i>	Approuvée à l'unanimité
4	Attribution de subventions à des associations communales <i>Nomenclature actes : 7-5 Subventions</i>	Approuvée à l'unanimité
5	Avenant à la convention d'adhésion au service commun d'instruction, de suivi et de contrôle des changements d'usage entre la commune de Villefranque et la Communauté d'Agglomération Pays Basque : <i>Nomenclature actes : 2-2 : Actes relatifs au droit d'occupation et d'utilisation des sols</i>	Approuvée à l'unanimité
6	Attribution des marchés de travaux pour le programme de réhabilitation-extension de la Mairie, et la construction d'une Maison des Assistantes Maternelles et de quatre commerces à la Maison Labia <i>Nomenclature actes : 1-1 Marchés Publics</i>	Approuvée à l'unanimité
7	Installation d'ombrières – Parking du moto-cross à Bellevue <i>Nomenclature actes : 3-5 : Actes de gestion du domaine public</i>	Approuvée à l'unanimité
8	Participation communale à l'installation d'un défibrillateur au Pôle de Santé Osasuna : <i>Nomenclature actes : 7-5 Subventions</i>	Approuvée à l'unanimité
9	Signature d'une convention d'occupation des locaux scolaires avec l'association Nimiñoak : <i>Nomenclature actes : 3-5 : Actes de gestion du domaine public</i>	Approuvée à l'unanimité
10	Biltzar des Communes <i>Nomenclature actes : 5-3 Désignation des représentants</i>	Approuvée à l'unanimité

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Villefranque dans le délai de 2 mois à compter de leur entrée en vigueur ; l'absence de réponse dans un délai de 2 mois valant décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Pau - 50 cours Lyautey - CS 50543 64010 PAU Cedex, via la plateforme Télérecours citoyen dans un délai de 2 mois à compter de leur entrée en vigueur, ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a préalablement été déposé. Elles sont portées à la connaissance du public par voie d'affichage si présente.

Liste publiée sur le site internet de la commune et affichée en mairie le 22 mai 2024.



Le Maire,

Marc SAINT-ESTEVEN